



## N° 16 - MARS 2017

### Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Président.
- Page 2 : Fête des 750ans  
Loi CAP  
Objets volés dans l'église
- Page 3 : Les connaissez-vous ?  
Eglise de Sézéria
- Page 4 : Relevage de l'orgue  
Restauration de tableaux

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**Vendredi 7 avril 2017**  
**20h00**  
**ESPACE MARIE-CANDIDE BUFFET**

### Le mot du Président

Comme beaucoup de petites villes françaises, Orgelet connaît depuis plusieurs années une perte d'attractivité de son centre-ville. Les causes de ce phénomène sont nombreuses : les nouvelles normes d'accessibilité, de confort et de consommation d'énergie sont difficiles à atteindre dans un centre ancien ; en terme de logement, il est plus difficile et plus coûteux de rénover des immeubles anciens dans le centre-ville que de construire une maison neuve dans un lotissement ; en terme commercial, les boutiques ont du mal à résister à la concurrence des centres commerciaux et du commerce en ligne ; en terme de services, la dématérialisation des démarches ont éloignés les guichets.

Pour lutter contre ce phénomène, Orgelet a été retenu dans un projet régional de revitalisation des bourgs-centres. Un diagnostic a été réalisé et un plan d'actions va être élaboré. Il ressort des premières étapes de cette démarche qu'un des atouts d'Orgelet est son caractère patrimonial. A travers ses bâtiments remarquables, Orgelet doit conforter son image de cité de caractère et **retrouver sa fonction symbolique de centralité** : lieu de patrimoine et d'esthétique, de culture et de loisirs, c'est par la qualité de son cadre de vie que notre ville retrouvera son attractivité.

Dans ce cadre, l'ASPHOR doit apporter sa contribution à cette politique, en soutenant les démarches qui seront entreprises pour la réhabilitation du bâti ancien, pour l'aménagement des espaces publics, pour la restauration et la valorisation de son patrimoine.

L'ASPHOR devra cependant être vigilante aux actions qui seront menées, pour garantir la qualité et l'esthétique des aménagements urbains qui seront entrepris.

Notre association devra être force de proposition pour imaginer des démarches innovantes de valorisation du patrimoine en terme de médiation touristique et culturelle.

Ainsi, on comprend que l'ASPHOR garde tout son rôle de sauvegarde et de transmission du patrimoine, dans une époque où pour savoir où l'on va, il vaut mieux savoir d'où l'on vient.

François Bonneville

## 750<sup>e</sup> anniversaire de la commune d'Orgelet

2016 a été marqué par le 750<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la charte de franchises accordée aux Orgelétains par Jean de Chalon. C'est sur une suggestion de l'ASPHOR que, le 14 août dernier, la municipalité a organisé, avec l'association Déflagration, la splendide fête qui a célébré cette commémoration.



Ce fut l'occasion de pavoiser Orgelet avec blasons et fanions, aux couleurs de la ville et des comtes de Chalon. La fête a débuté sur le parvis de l'hôtel de ville par une reconstitution historique de la signature de la charte de franchises. Un public très nombreux (plus de 4000 personnes) a pu déambuler dans les rues à la découverte de la foire aux bestiaux, du marché artisanal, du village des cités de caractère, des animations de rues et du manège artisanal.



Le point d'orgue de la fête fut le spectacle de voltige qui s'est déroulé dans la cour du couvent des Bernardines, avant un apéro-concert et un repas sur le parvis de l'église où, soudain, a déboulé une reconstitution du tacot qui a emmené le public jusqu'au stade où a été tiré le feu d'artifice.

L'ASPHOR remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette magnifique journée.

## Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Le 7 juillet 2016, le parlement a adopté une nouvelle loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Dans ce texte « fourre-tout », le législateur crée un régime unique de protection du patrimoine baptisé « sites patrimoniaux remarquables », qui

succédera aux trois dispositifs existants (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), et secteur sauvegardé). Orgelet, qui dispose d'une ZPPAUP en cours de transformation en AVAP, est donc concerné par cette loi.

Ces nouveaux sites patrimoniaux remarquables seront couverts par des outils de planification : un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) peut être établi sur tout ou partie du site patrimonial remarquable. Sur les parties du site non couvertes par un tel plan, un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) est établi. Ce document autonome sera annexé au PLU et donnera plus de force et de stabilité à la protection du patrimoine. Le législateur a prévu des dispositions transitoires permettant que les règlements actuels continuent de produire leurs effets jusqu'à leur transformation en PSMV ou en PVAP.

## Objets volés dans l'église

Le 8 février 2015, on déplorait à Orgelet un vol avec effraction de plusieurs objets dans l'église : calices, ciboires, statue de la Vierge, crucifix en ivoire avaient disparu du chasublier. Une plainte avait été déposée en gendarmerie et une enquête avait été ouverte. D'après nos informations, il semble qu'une partie des objets volés ont été retrouvés. Après une expertise de la DRAC, ceux-ci devraient retrouver leur vitrine.



## Les connaissez-vous ?

Dédé Jeannin  
Lili Rochet

André Jeannin et Louis Rochet étaient des Orgelétains bien enracinés dans leur terroir. Ils ne manquaient pas de le faire connaître en participant activement aux animations locales.

André Jeannin a fait sa carrière d'enseignant au collège d'Orgelet (à l'origine cours complémentaire). Louis Rochet a très certainement installé les premiers téléviseurs dans la cité de Cadet Roussel et fourni bien des pêcheurs en articles adéquats.

Leur récente disparition nous a marqués et nous avons choisi à l'Asphor (association à laquelle a participé André Jeannin), de revenir sur une particularité propre à chacun pour leur rendre un hommage.

André Jeannin a écrit des poésies et avec l'autorisation de son épouse nous souhaiterions les réunir dans un recueil.



Lili Rochet animait des festivités au son de son accordéon et il a concocté des textes de chansons adaptées sur des airs connus. Nous aimerions aussi les regrouper sur le même recueil et là encore avec autorisation de la famille.



Alors si par hasard vous possédiez des informations ou des documents en rapport avec l'objet de notre démarche, n'hésitez pas à nous en faire part.

L'Asphor vous en remercie.

Ces hommages que nous préparons font suite à celui que nous voulons rendre à Louis Laurent, membre fondateur de l'ASPHOR, pour lequel notre association a réalisé une série de panneaux présentant certains de ces textes. Ces panneaux feront prochainement l'objet d'une exposition à la médiathèque.

### Eglise de Sézéria

Inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1998, en tant que ruine remarquable, l'église de Sézéria entre dans une phase critique. Maintenir la lisibilité de son architecture, sécuriser et consolider l'édifice sont les premiers objectifs à atteindre.

N'oublions pas que la sauvegarde de cet édifice est à l'origine de la fondation de l'ASPHOR qui, dès 1986, avait entrepris des démarches pour consolider le clocher. Construite au début du XVe siècle pour une paroisse qui comprenait Sézéria, Chavéria, Moutonne et Chatagna. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, elle a été le théâtre d'affrontements entre les communes au motif que les réparations à y apporter étaient d'un coût trop élevé. Par voie de conséquence, Chavéria et Moutonne construisent leur propre église respectivement en 1832 et en 1870.

De ce fait, l'église de Sézéria poursuit sa lente mais certaine décrépitude jusqu'à l'effondrement de la voûte de la nef en 1965.

Après rattachement de la commune de Sézéria à celle d'Orgelet en 1973, l'Asphor lance en 1986 une souscription qui aide à sauvegarder le clocher. Le reste de l'édifice enfoui sous la végétation, certes bel écrin, mais aussi cache-misère, se lézarde, fragilise ses appuis et devient par endroit dangereux.

En 2016, la municipalité d'Orgelet a nommé un architecte pour établir un diagnostic sanitaire du bâtiment et élaborer une programmation des travaux au fil des prochaines années.

L'Asphor et la nouvelle association «les amis de Sézéria» apportent leur soutien à ce projet dont la commune d'Orgelet est maître d'ouvrage.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le SRA (Service Régional d'Archéologie)



ont été sollicités.

Viendra ensuite la présentation du dossier devant le conseil municipal qui en débattrait et déciderait d'accepter ou de refuser le projet en fonction de son intérêt patrimonial au regard des possibilités financières de la commune. Des demandes de subventions seront établies en direction de la DRAC, des collectivités territoriales (Région et/ou Département). La Fondation du Patrimoine peut être impliquée dans l'opération et un appel est lancé à l'adresse de généreux donateurs (mécènes) sensibles à la survie de cette petite église.

Mais rien ne peut être entrepris concrètement sur le site, tant que les sondages souhaités par le SRA ne sont pas réalisés. Seules des opérations de déboisement destinées à faciliter les relevés de l'architecte et à stopper les dégradations que les arbres faisaient subir à l'édifice ont été mises en oeuvre.

L'enchaînement de ces opérations prend du temps. Soyons patients, vigilants et confiants dans l'intérêt du projet et que vive l'église de Sézéria !

### Relevage de l'orgue

L'orgue de l'église a été restauré en 1987 par Bernard Aubertin, facteur d'orgues de Courtefontaine. 30 ans après, Robert Descombes, titulaire de l'orgue, sollicite la municipalité pour que cet instrument bénéficie d'une opération de relevage, c'est-à-dire un démontage pour permettre de nettoyer les tuyaux et de réparer éventuellement les mécanismes.



L'orgue étant classé Monument Historique, la DRAC a nommé un expert, Mr Brottier, qui est chargé de la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

Un cahier des charges a été élaboré et une consultation

est en cours pour choisir le facteur d'orgues à qui sera confiée cette mission.

A cette occasion, L'ASPHOR envisage de produire un documentaire dont la réalisation serait confiée à Jeremy Hugues-dit-Cilles. Ce film pourrait faire l'objet d'un DVD plus complet sur l'église, le carrelage médiéval et le chasublier, et pourrait être complété d'un nouvel enregistrement audio par Robert Descombes, car le CD qui avait été réalisé est épuisé.

### Restauration de tableaux

Les deux œuvres qui étaient parties en restauration sont désormais revenues.

Le mariage de Saint-Gertrude a été placé dans l'église dans la chapelle Sainte-Anne en face du tableau de Saint-Ombeline.



La bannière double-face attend pour l'instant qu'on trouve une solution pour l'exposer dans de bonnes conditions. En effet, malgré sa restauration, le tissu demeure très fragile, et cette œuvre ne supporterait pas d'être exposée verticalement.

